

La Rochelle
Université

D'ici, on voit +loin !

Recueil des actes administratifs

■ n° 516

7 février 2025

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 La Rochelle), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Arrêtés

Arrêté n° 2025-056 du 3 février 2025 portant délégation de signature du président de La Fondation La Rochelle Université pour les opérations de validation électronique, de visa et de constatation du service fait dans les applications informatiques de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-088 du 25 janvier 2025 portant nomination du directeur par intérim du département Sciences Humaines et Sociales de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-089 du 1er février 2025 portant nomination du directeur par intérim du département Sciences Humaines et Sociales de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-095 du 30 janvier 2025 portant rectification d'une erreur matérielle dans l'arrêté n° 2024-165 du 8 mars 2024 portant attribution d'un prix dans le cadre de l'édition 2024 du concours « Ma Thèse en 180 secondes » de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-105 du 4 février 2025 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2025-015 du 8 janvier 2025 portant composition de la commission d'examen des vœux d'inscription en première année de licence des domaines Droit, Economie, Gestion mention droit et, Sciences humaines et sociales mention Histoire parcours double licence Droit-Histoire

Arrêté n° 2025-106 du 4 février 2025 portant rectification d'une erreur matérielle contenue dans l'arrêté n° 2025-016 du 8 janvier 2025 portant composition de la commission pédagogique de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en deuxième année de licence des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Sciences humaines et sociales mention Histoire parcours double licence Droit-Histoire



**Arrêté n° 2025-056 du 3 février 2025 portant
délégation de signature du président de La Fondation
La Rochelle Université pour les opérations de
validation électronique, de visa et de constatation du
service fait dans les applications informatiques de La
Rochelle Université**

LE PRÉSIDENT DE LA FONDATION LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-205,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de la Fondation La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-090 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,
Vu la délibération n° 2021-02 du conseil de gestion de la Fondation La Rochelle Université désignant le présidente de La Fondation La Rochelle Université (Sébastien Peltier),

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Délégation de signature est donnée aux personnes reportés dans le tableau annexé au présent arrêté pour signer au nom du président de la Fondation La Rochelle Université les opérations de visa, de validation électronique des engagements juridiques et de constatation du service fait dans les applications informatiques financières « *FormULR* » et « *GFC-dépenses* » de La Rochelle Université pour ce qui concerne les affaires intéressant la Fondation La Rochelle Université.

Pour chaque délégataire, la délégation de signature et de validation est accordée sur l'entité ou les entités budgétaires renseignées dans le tableau annexé, et pour toutes les entités et lignes budgétaires en dépendant, dans les conditions définies aux articles suivants du présent arrêté.

Article 2 – Fonctionnement (hors mission) et équipement

La présente délégation de signature concerne :

- > les engagements juridiques quel que soit le montant dans la limite de attributions du président de La Fondation La Rochelle Université ; au-delà de 10 000 euros HT, les engagements juridiques devront recueillir le visa du service achats/marchés de La Rochelle Université,
- > la constatation du service fait,
- > toute attestation nécessaire dans le cadre des dépenses de fonctionnement (hors mission) et des dépenses d'équipement.

Article 3 – Missions

La présente délégation de signature concerne :

- > les ordres de missions après accord du responsable budgétaire et, pour les zones dites « à risque » identifiées par le ministère des Affaires étrangères, du fonctionnaire sécurité défense et du président ou du directeur général des services, ainsi que, subséquemment, les avances consenties, les états de frais de déplacement, exceptés ceux dont le délégataire est personnellement bénéficiaire ;
- > les autorisations d'invitation des personnes extérieures après accord du responsable budgétaire et, pour les zones dites « à risque » identifiées par le ministère des Affaires étrangères, du fonctionnaire sécurité défense, les ordres de missions et les états de frais de déplacement afférents ;
- > subséquemment, les états de frais de déplacements et toute attestation nécessaire dans le cadre des déplacements.

Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 février 2025.

Le président de La Fondation La Rochelle
Université

Sébastien Peltier

Annexe

Délégations de signature financière – Fondation La Rochelle Université

Nom	Prénom	Qualité du délégataire	CRB	SO
Pacific	Lucie	Directrice	CRB20	
Vye	Didier	Secrétaire	CRB20	

**Arrêté n° 2025-088 du 25 janvier 2025 portant
nomination du directeur par intérim du département
Sciences Humaines et Sociales de La Rochelle
Université
LE DIRECTEUR DU POLE LICENCES COLLEGIUM**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de la Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université, notamment son article 28,
Vu la proclamation des résultats des élections des directeurs et directrices des départements du 19 mai 2021,
Considérant la démission de Monsieur Pierre Prétou de ses fonctions de directeur du département Sciences Humaines et Sociales de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Jean-Michel Carozza est nommé directeur par intérim du département Sciences Humaines et Sociales de La Rochelle Université, à compter du 25 janvier 2025.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 25 janvier 2025.

Le directeur du Pôle Licences Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2025-089 du 1er février 2025 portant
nomination du directeur par intérim du département
Sciences Humaines et Sociales de La Rochelle
Université
LE DIRECTEUR DU POLE LICENCES COLLEGIUM**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de la Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium de La Rochelle Université, notamment son article 28,
Vu la proclamation des résultats des élections des directeurs et directrices des départements du 19 mai 2021,
Considérant la démission de Fernando Pedraza Diaz de ses fonctions de directeur du département de chimie de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Madame Valérie Thiery est nommée directrice par intérim du département de chimie de La Rochelle Université, à compter du 1^{er} février 2025.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 1^{er} février 2025.

Le directeur du Pôle Licences Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2025-095 du 30 janvier 2025 portant
rectification d'une erreur matérielle dans l'arrêté
n° 2024-165 du 8 mars 2024 portant attribution d'un
prix dans le cadre de l'édition 2024 du concours « Ma
Thèse en 180 secondes » de La Rochelle Université**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2024-165 du 8 mars 2024 portant attribution d'un prix dans le cadre de l'édition 2024 du concours « Ma Thèse en 180 secondes » de La Rochelle Université,
Considérant que la ligne budgétaire mentionnée à l'article 2 de l'arrêté n° 2024-165 du 8 mars 2024 susvisé comporte une erreur matérielle,

ARRÊTE

Article 1

A l'article 2 de l'arrêté n° 2024-165 du 8 mars 2024 susvisé, la ligne budgétaire « *CRB12/EDEUCLIDE/EDACTIVITES TRANSVERSALES* » est supprimée et remplacée par « *CRB12/PROJETS TRANSVERSAUX/MA THESE EN 180 S CD17* »

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 30 janvier 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-105 du 4 février 2025 portant
rectification d'une erreur matérielle contenue dans
l'arrêté n° 2025-015 du 8 janvier 2025 portant
composition de la commission d'examen des vœux
d'inscription en première année de licence des
domaines Droit, Economie, Gestion mention droit et,
Sciences humaines et sociales mention Histoire
parcours double licence Droit-Histoire**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-2 et D. 612-1-13,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu l'arrêté n° 2025-015 du 8 janvier 2025 portant composition de la commission d'examen des
vœux d'inscription en première année de licence des domaines Droit, Economie, Gestion
mention droit et, Sciences humaines et sociales mention Histoire parcours double licence
Droit-Histoire,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1 – Rectification d'une erreur matérielle dans la composition de la commission

Dans l'arrêté n° 2025-015 du 8 janvier 2025 précité, est rectifiée l'orthographe du nom
suivant :

> « Tobias Boestadt » est remplacé par « Tobias Boestad »

Article 2 – Exécution et publication

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2025.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron

**Arrêté n° 2025-106 du 4 février 2025 portant
rectification d'une erreur matérielle contenue dans
l'arrêté n° 2025-016 du 8 janvier 2025 portant
composition de la commission pédagogique de
validation d'études, expériences professionnelles ou
acquis personnels en vue de l'accès en deuxième
année de licence des domaines Droit, Economie
Gestion mention droit et Sciences humaines et sociales
mention Histoire parcours double licence Droit-Histoire**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,
Vu l'arrêté n° 2025-016 du 8 janvier 2025 portant composition de la commission pédagogique
de validation d'études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès en
deuxième année de licence des domaines Droit, Economie Gestion mention droit et Sciences
humaines et sociales mention Histoire parcours double licence Droit-Histoire,
Vu les statuts de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1 – Rectification d'une erreur matérielle dans la composition de la commission

Dans l'arrêté n° 2025-016 du 8 janvier 2025 précité, est rectifiée l'orthographe du nom
suivant :

> « Tobias Boestadt est remplacé par « Tobias Boestad »

Article 2 – Exécution et publication

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera
publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 4 février 2025.

P/Le président et par délégation,
le directeur du Pôle Licences
Collegium

Olivier de Viron